



RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS LES LABORATOIRES DE CHIMIE

Au laboratoire de chimie **le calme et la plus grande attention** y sont nécessaires, afin d'éviter tout risque d'accident insignifiant ou majeur. Pour assurer la protection de tout le monde, il est primordial de respecter les règles ci-dessous. **Le non-respect de celles-ci conduit à l'exclusion immédiate des TP et/ou à des heures de suspension. En cas de TP noté, la note 1 sera attribuée !**

Règles générales de comportement

- ☞ Déposer les sacs et les effets personnels sur les tables au fond de la salle, loin de tout passage.
- ☞ Ne pas déposer les affaires personnelles (plumiers, cahiers, etc...) sur les paillasses, mais sur les tablettes en verre.
- ☞ Il est interdit de courir, de lancer des objets, de s'asperger avec les pissettes d'eau ou de solvants.
- ☞ Il est interdit d'apporter et de consommer de la nourriture ou des boissons.
- ☞ A la fin de la séance de TP, nettoyer et ranger le matériel utilisé selon les consignes de l'enseignant·e, ranger et nettoyer la place de travail, les éviers, les balances, etc.
- ☞ Il est impératif de se laver les mains au savon en quittant le laboratoire, même pour une courte sortie.
- ☞ Au moindre doute ou question, faire appel à l'enseignant·e.

Mesures de protection au laboratoire

- ☞ Le port de shorts, de jupes, de chaussures ouvertes (sandales, tongs, etc.) ou des chaussures à talons est interdit.
- ☞ Le port d'une blouse réglementaire en coton fermée est obligatoire.
- ☞ Le port de lunettes de sécurité est obligatoire. Les personnes qui portent des lunettes médicales doivent utiliser des lunettes spéciales de protection prévues à cet effet. Les verres de contact sont interdits.
- ☞ Les cheveux longs sont à attacher soigneusement.
- ☞ Éviter tout contact cutané avec les matières expérimentales. Les gants seront parfois utilisés en accord avec les précautions d'emploi de certains produits.
- ☞ Ne pas respirer volontairement l'odeur des matières expérimentales.
- ☞ Ne jamais rien goûter.
- ☞ Réaliser les expériences uniquement sous la direction de l'enseignant·e et en respectant ses consignes. Ne pas mener des expériences de sa propre initiative !
- ☞ Il est strictement interdit de prendre avec soi des produits chimiques ou des matières expérimentales.

Manipulation des produits chimiques

- ☞ Commencer les manipulations expérimentales qu'après avoir lu et compris les procédures.
- ☞ Avant d'utiliser un produit chimique, lire l'étiquette et/ou la fiche de sécurité simplifiée et respecter les consignes de sécurité indiquées par les pictogrammes (voir fascicule annexe « Nouveaux symboles – mêmes dangers », infochim.ch).
- ☞ Ne prélever aucun solide avec les doigts, utiliser toujours une spatule.
- ☞ Ne jamais pipeter avec la bouche, utiliser une pipette avec une poire, une propipette ou un pipeteur.
- ☞ Ne jamais utiliser une même spatule ou pipette pour prélever deux matières expérimentales différentes.
- ☞ Toujours reboucher un flacon après usage avec son propre couvercle.
- ☞ Ne pas tenir une éprouvette ou autre récipient en dirigeant leur ouverture vers d'autres personnes.
- ☞ Éliminer de suite toute substance renversée (la neutraliser au besoin) ou tout matériel cassé : demander à l'enseignant·e.
- ☞ Ne pas remettre des matières expérimentales dans leur récipient de stockage, sauf consigne contraire de l'enseignant·e.

Utilisation du bruleur à gaz

- ☞ Ne pas laisser le bruleur à gaz allumé sans surveillance.
- ☞ Ne jamais chauffer des solvants inflammables et volatils (acétone, alcool, etc.) sur une flamme ou proche d'une flamme.
- ☞ Ne jamais diriger l'ouverture d'une éprouvette chauffée contre une partie du corps ou contre quelqu'un, ni en direction des prises électriques.
- ☞ Ne jamais chauffer avec la flamme éclairante (jaune). Utilisez la flamme non éclairante (bleue et transparente).
- ☞ Après utilisation fermer la vanne d'arrivée de gaz.

Déchets chimiques

- ☞ Ne jamais déverser des produits chimiques dans l'évier sans instructions.
- ☞ Éliminer correctement les produits chimiques utilisés dans les bidons ou les récipients prévus à cet effet.

En cas d'accident

- ☞ Signaler immédiatement à l'enseignant-e tout accident même mineur.
- ☞ Connaître l'emplacement de la douche oculaire, des solutions rince-œil oculaires, de l'extincteur, de la couverture étouffe-feu et du seau contenant du sable. Connaître l'emplacement de la sortie de secours.
- ☞ En cas de contact avec un produit chimique : rincer abondamment avec de l'eau froide.
- ☞ En cas de brûlure : rester sous l'eau froide du robinet environ 10 minutes.
- ☞ En cas de coupure, désinfecter et protéger (demander l'aide à l'enseignant-e).
- ☞ En cas de projections dans l'œil : rincer abondamment à l'aide des dispositifs rince-œil, ou à défaut sous l'eau courante, œil grand ouvert.
- ☞ En cas d'incendie dans le laboratoire, ne prendre aucune initiative, mais alerter immédiatement l'enseignant-e et les camarades. Rester calme !
- ☞ En cas d'incendie dans le gymnase, réagir rapidement (sans panique) selon la procédure mise en place par le gymnase (exercice d'évacuation annuel).

Pour la direction : Mme S. Peters, directrice



La file de chimie

J'ai lu et compris les consignes de sécurité et des symboles de danger.

J'ai pris note des conséquences en cas de non-respect de celles-ci.

Nom et prénom :

Classe :

Date et signature :

A CONSERVER DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE

RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS LES LABORATOIRES DE CHIMIE

CETTE FEUILLE DOIT ETRE COMPILÉE, SIGNÉE ET RENDUE A VOTRE PROFESSEUR-E LORS DE VOTRE PREMIER COURS DE CHIMIE.

J'ai lu et compris les consignes de sécurité et j'ai pris note des conséquences en cas de non-respect de celles-ci.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Date et signature :

Pour les élèves mineurs

Nom et prénom du représentant légal :

Date et signature :

FORMULAIRE POUR L'ACHAT D'UNE BLOUSE DE LABORATOIRE

Comme mentionné dans le règlement de chimie, le port d'une blouse réglementaire en coton avec fermeture par boutons pression est obligatoire. Le gymnase organise une vente à prix préférentiel de ces blouses dans les premières semaines de cours. Merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le rendre lors de l'achat de la blouse à la personne responsable de la vente.

Prix de la blouse est de 26 CHF

La somme sera facturée par le gymnase, il ne faut pas la payer au comptant lors de l'achat !

Classe : _____

Nom et prénom : _____

J'ai déjà une blouse conforme.

J'achète une blouse.

Tailles : XS

S

M

L

XL

Attention, les blouses taillent assez grand !